



Sécurité électrique en BT - Exécutant travaux d'ordre non électrique - Habilitation B0-H0(V)

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Personnel non-électricien, exécutant des opérations d'ordre non électrique.

Pré Requis

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité .

Objectifs professionnels

D'effectuer des opérations d'ordre non électrique en respectant les prescriptions de sécurité de la norme NFC18-510 (sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique).

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les dangers de l'électricité et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique
- Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en oeuvre
- Être capables de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS concernés, ou dans leur ENVIRONNEMENT
- Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge
- Être informées de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (voir Article 13)
- Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX
- Nommer les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.)
- Repérer la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie
- Appliquer les prescriptions
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée

Contenu de formation

LES GRANDEURS ELECTRIQUES TELLES QUE :

- Courant
- Tension
- Résistance
- Puissance
- Alternatif, continu

EFFETS DU COURANT ELECTRIQUE SUR LE CORPS HUMAIN (ELECTRISATION, BRULURE...)

NOMS ET LIMITES DES DIFFERENTS DOMAINE DE TENSION

OPERATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT

- Utilisation et manipulation des matériels et outillages utilisés
- Mise hors de portée

PIECES NUES SOUS TENSION EN CHAMP LIBRE

- Zone d'investigation
- Zone de voisinage simple
- Zone de voisinage renforcée

CANALISATIONS ISOLEES

- Isolées visibles
- Isolées invisibles

L'HABILITATION

- Conditions
- Symboles
- Maintien et renouvellement

ROLE ET COMPETENCE DES DIFFERENTS ACTEURS DANS L'ENVIRONNEMENT

- Rôle du chargé d'exploitation

Version : HABELEC18510NE-20260112

ASFO ADOUR - Agence Ustaritz - 116 Impasse de Guadeloupe - 64480 USTARITZ

Tél. : 05 59 46 14 41 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.bayonne@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500046 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A

- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 - V.1 -



Sécurité électrique en BT - Exécutant travaux d'ordre non électrique - Habilitation B0-H0(V)

- Rôle du chargé de travaux, chargé de chantier, de l'exécutant, du surveillant...

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION, LEUR FONCTION

- Collectif
- Individuel

LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL D'ORIGINE ELECTRIQUE

LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE DANS UN ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE

Méthodes et outils pédagogiques

- Formation en présentiel (en centre de formation ou sur site extérieur) ou hybride (blended learning) avec une partie préalable à distance (mode visioconférence) et une partie présentielle pour mise en situation pratique sur des installations représentatives de l'environnement de travail (minimum 20% de la durée totale du parcours). Voir § DATES, MODALITES ET DELAIS D'ACCES
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'activités apprenantes en face à face ou collectives, d'échanges de retour d'expériences, et de mises en situation sur des installations représentatives de l'environnement de travail.

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de formation : contrôle continu de la progression du stagiaire et évaluation finale par contrôle de connaissances par QCM (papier et/ou informatisé) et mises en situation pratique sur installations techniques
- Formation certifiante : les habilitations électriques sont inscrites au Répertoire Spécifique des certifications professionnelles et de ce fait sont enregistrées en tant que formations certifiantes. Sur la base du contrôle continu et des résultats à l'évaluation finale, l'organisme de formation délivre un avis (favorable ou défavorable) et des préconisations par rapport au(x) titre(s) d'habilitation identifié(s) par l'employeur.
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine de la prévention des risques électriques possédant les compétences suivantes : • connaissance des lois de l'électrotechnique nécessaires à l'enseignement des différents modules ; • expérience professionnelle minimale de 3 ans sur les ouvrages, les installations ou les équipements électriques faisant l'objet de la formation ; • compétences pédagogiques acquises au cours de formations ou de plusieurs années de pratique de l'animation de stage ; • connaissance de façon approfondie de la norme NF C 18-510 dans le domaine de la formation dispensée ; • connaissance du contexte réglementaire de la prévention du risque électrique ; • capacité à identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle vis-à-vis du risque électrique, dans le domaine de la formation dispensée.

Sanction formation

Attestation de formation

Formation non inscrite au RNCP/Répertoire Spécifique des certifications professionnelles et de ce fait non éligible au CPF.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Sur la base du contrôle continu et des résultats à l'évaluation finale, l'organisme de formation délivre un avis (favorable ou défavorable) et des préconisations par rapport au(x) titre(s) d'habilitation identifié(s) par l'employeur selon la norme NFC18510 : Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique

A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION. L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment :

- de la complexité ou fréquence des OPERATIONS ;
- de l'évolution technologique des matériels ;
- de la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

Version : HABELEC18510NE-20260112

ASFO ADOUR - Agence Ustaritz - 116 Impasse de Guadeloupe - 64480 USTARITZ

Tél. : 05 59 46 14 41 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.bayonne@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500046 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A

- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOP1 N° 2401_CN_04160 - V.1 -



Sécurité électrique en BT - Exécutant travaux d'ordre non électrique - Habilitation B0-H0(V)

La durée de validité du titre d'habilitation qui sera délivré par l'employeur est de 3 ans (conformément à la recommandation de la norme NFC18510).

Dates et lieux

Mont de Marsan en 2026 :

19 janvier / 26 mars / 26 mai / 29 juin / 24 septembre / 23 novembre

Saint Paul les Dax en 2026 :

5 janvier / 2 février / 9 mars / 23 avril / 18 mai / 1er juin / 6 juillet / 3 août / 3 septembre / 5 octobre / 2 novembre / 30 novembre

Ustaritz en 2026 :

12 janvier / 23 février / 19 mars / 27 avril / 19 mai / 15 juin / 20 juillet / 14 septembre / 12 octobre / 16 novembre / 07 décembre

Parentis-en-Born en 2026 :

05 mars / 1er octobre

Durée	Effectif	Tarifs
7.00 Heures 1 Jour De 3 à 12 Personnes <i>Durée de mise en pratique : 1.00 Heures</i>		Inter (Par personne) : 220.00 € HT Intra (Par jour) : 870.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage...).

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

Informations complémentaires

Chiffres clés Qualité : Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents> . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Contactez-nous !

Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org



Sécurité électrique en BT - Exécutant travaux d'ordre non électrique - Habilitation B0-H0(V)



Contactez-nous !

Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org